

Image not found or type unknown



Quelle demarche faire pour obtenir la garde de l'enfant??

Par **karlo480**, le **01/06/2009** à **07:42**

Bonjour, ma fille de 14 ans habite avec sa mere depuis juillet 2002 et maintenant elle veut venir avec moi je suis son pere que dois je faire????

Par **Marion2**, le **01/06/2009** à **09:10**

Bonjour, rnrnVous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend la résidence de l'enfant. rnrnVotre fille peut être écoutée par le JAF. rnrnUn avocat n'est pas nécessaire. rnrnCordialement.